
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA NARBONNAISE**

Département
DE L'AUDE

Séance du vingt deux décembre deux mille trois

Sous la présidence de M. Michel MOYNIER

Présents ou représentés : Mme Yvette BARBANSON, Melle Irène BENARD, MM. Gérard CRIBAILLET, Robert DEJEAN, Mme Françoise DUBOURDIEU, MM. Bernard GEA, Aimé LAFFON, Ange MANDELLI, Louis MOLVEAU, Gilbert PLA, Alain SABLAIROL, Louis VIC.

Excusé : M. Didier CODORNIU.

N° 112

OBJET : AVENANT CONTRAT D'EMPRUNT TRANSFERE – CUXAC D'AUDE

Monsieur le Rapporteur expose :

Le Bureau Communautaire du 1^{er} décembre dernier a accepté le transfert à la C.A.N. des emprunts souscrits par les Communes auprès du Crédit Agricole dans le cadre de la compétence Eau et Assainissement.

Suite à une erreur des services du Crédit Agricole, l'avenant concernant la Commune de CUXAC D'AUDE ne portait pas sur le bon emprunt.

Le Crédit Agricole nous a fait parvenir le nouveau projet d'avenant corrigeant le précédent :

CUXAC D'AUDE

- Référence du contrat :	800.208.015
- Année de réalisation :	1985 (renégocié en 1994)
- Taux :	Fixe (6,90%) - Trimestriel
- Durée :	12 ans – Dernière échéance : 15-03-06
- Capital emprunté :	81.849,88 €
- Capital restant dû :	29.138,76 €

Je vous propose :

- d'accepter le transfert à la C.A.N. de l'emprunt souscrit par la commune de CUXAC D'AUDE pour les services de l'eau et de l'assainissement,
- d'approuver l'avenant au contrat signé avec le Crédit Agricole,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que tous autres documents administratifs, techniques ou financiers relatifs à cette affaire

- d'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toute démarche auprès de l'organisme financier concerné afin d'alléger la charge financière pour la C.A.N.

Le Bureau adopte à l'unanimité.

Le Président,

Michel MOYNIER.